



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bovins

Question écrite n° 118054

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur la mise en oeuvre d'un GIE chargé de développer les exportations de bovins dans les pays tiers. Les pays en développement sont demandeurs de viande maigre. La société Bigard, qui représente 70 % du marché français, abuse de sa position dominante en refusant de signer son entrée au sein du GIE. Même si ce GIE vient d'être mis en place, il est nécessaire, pour la filière française, que le groupe Bigard y adhère. Aussi, il lui demande quelles mesures il entend mettre en oeuvre afin que le groupe Bigard signe son entrée au sein du GIE.

Texte de la réponse

L'élevage bovin français doit rechercher la meilleure valorisation possible de ses productions ; un des enjeux stratégiques pour la filière bovine est de se positionner durablement à l'export. Aussi, tout au long de ces derniers mois, le Gouvernement s'est très fortement mobilisé sur le front diplomatique pour coordonner les actions politiques, économiques et commerciales en vue de l'accès à de nouveaux marchés pour la filière bovine. À la suite de ces démarches, les marchés libanais, égyptien, turc ou encore azéri ont été ouverts. S'agissant des bovins vivants, les exportations vers le Kazakhstan et l'Ukraine ont été rendues possibles ; la réouverture du marché russe pour les bovins vivants, sur la base de contrats entre opérateurs, a été obtenue et s'est d'ores et déjà concrétisée. À la demande des professionnels, une cellule interministérielle rassemblant les administrations concernées et les professionnels a par ailleurs été mise en place. Parallèlement, L'Association nationale interprofessionnelle du bétail et des viandes (INTERBEV) vient de présenter un projet de « Groupement export France (GEF) bétail et viande » afin de développer sa veille commerciale et son aptitude à conquérir des marchés et à développer des partenariats. Le ministre chargé de l'agriculture se réjouit de cette volonté partagée d'organiser stratégiquement et collectivement la conquête des marchés porteurs en bovins vivants, viande et génétique bovine. Il soutient cette initiative de l'interprofession bovine INTERBEV et pour ce faire rassemblera les familles concernées du secteur bovin début novembre pour la signature d'un accord cadre sur le GEF, marquant une nouvelle dynamique collective de la filière à l'exportation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 118054

Rubrique : Élevage

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9966

Réponse publiée le : 22 novembre 2011, page 12240